



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-280422-

Département d'INDRE-ET-LOIRE Arrondissement de TOURS Canton de MONTS Commune d'ESVRES-SUR-INDRE	COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2022
--	--

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 20 avril 2022

Nombre de conseillers en exercice29

Nombre de conseillers présents21

Nombre de conseillers votants27

Etaient présents :

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Mme Josiane LE BRONEC, M. Jean-Pierre PAUL, Mme Sylvie QUENEAU, M. Patrice GARNIER, Mme Nathalie BERTON, Adjointes,

Mme Odette KELLOGG, M. Alain BERTRAM, M. Edouard ROSSI, Mme Myriam BARTHELEMY, Mme Maryse ROUSSEAU, Mme Dominique GENTY, Mme Conny FAZILLEAU-VAN DER SMISSEN, Mme Delphine COSSON, M. Jean-Charles GARREAU, Mme Aurélie PROUIN, M. Sébastien HARAULT, M. Simon CADOREL, M. Jacques TOUPIN, M. Guiseppe PETITTO, Mme Nora ZENATI, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. Eric DELHOMMAIS, M. Jean-Jacques MOUROT, M. Didier DAVID, Mme Madalena AFONSO, M. Pascal SIMON, M. Jean-François LEBOURG, M. Maxime FUSEAU, Mme Flore MASSICARD

Ont donné pouvoir :

M. Eric DELHOMMAIS	à M. Edouard ROSSI
M. Jean-Jacques MOUROT	à Mme Josiane LE BRONEC
M. Didier DAVID	à M. Jean-Christophe GASSOT
Mme Madalena AFONSO	à Mme Maryse ROUSSEAU
M. Pascal SIMON	à M. Alain BERTRAM
Mme Flore MASSICARD	à M. Jacques TOUPIN

Secrétaire de séance : M. Edouard ROSSI

PREAMBULE

- Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2022 à l'unanimité des présents
- Décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 17 mars 2022. Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque particulière de la part de l'Assemblée.

COMMANDE PUBLIQUE

1. Restaurant scolaire : Approbation du rapport d'activité 2020-2021 de la Société CONVIVIO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1411-3,

Vu l'avis favorable de la commission des affaires scolaires du 22 mars 2022 ;

-**PREND** acte du bilan financier et technique 2020/2021 de la convention de délégation de service public confiant à la Société CONVIVIO la gestion du service public de la restauration scolaire dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

FINANCES LOCALES

2. Restauration Scolaire : Tarifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu l'avis favorable de la commission des affaires scolaires du 22 mars 2022,

Vu la proposition formulée par Madame LE BRONEC, Adjointe,

-**FIXE**, comme suit, à compter de la rentrée scolaire 2022/2023, les tarifs de la restauration scolaire :

	Prix de vente aux familles à compter de la rentrée 2022/2023
<u>Commune :</u>	
Maternelle	3,65€
Primaire	3,90€
<u>Tarifs réduits (30 %) famille nombreuse (3^{ème} enfant) :</u>	
Maternelle	2,56€
Primaire	2,73€
<u>Tarifs réduits (50 %) famille nombreuse (à partir du 4^{ème} enfant) :</u>	
Maternelle	1,83€
Primaire	1,95€
<u>Repas exceptionnels et hors Commune :</u>	
Maternelle	4.15€
Primaire	4,30€
Adultes	5,59€

3. Subventions aux associations des écoles publiques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-**VOTE** :

- une subvention de fonctionnement à l'Union Sportive de l'Enseignement Premier degré de l'école Joseph Bourreau de **3 500 €**
- une subvention de fonctionnement à L'Office Central de la Coopération à l'Ecole de l'école Joseph Bourreau de **3 550€**.
- une subvention de fonctionnement à l'Union Sportive de l'Enseignement Premier degré de l'école maternelle les Source de **3 300 €**

Les crédits pour les subventions de fonctionnement sont inscrits à l'article 6574

4. Subvention exceptionnelle à l'Office Centrale de la Coopération de l'école primaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 1 abstention :

-**VOTE** une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'Office Centrale de la Coopération de l'école primaire de **500 €**

Les crédits pour les subventions de fonctionnement sont inscrits à l'article 6574

5. Participation à l'école privée Sainte-Thérèse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-DECIDE de verser à l'école Sainte-Thérèse la somme correspondant au coût par élève domicilié à Esvres suivant :

- Elève de primaire : 478€
- Elève de maternelle : 742€

6. Vie associative, Sports, Culture : subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote :

- ASSOCIATIONS D'ESVRES-SUR-INDRE

1. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **1 000 €** à l'**Association Les Amis des Sablons**
2. A l'unanimité (26 votants) une subvention de fonctionnement de **1 500 €** à l'**Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Esvrien**
En application de l'article 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur TOUPIN ne participe pas à ce vote.
3. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **6 500 €** à l'**Aube Sportive d'Esvres**
4. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **800 €** à l'**Association du Club de Badminton Esvrien**
5. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **4 000 €** à **Esvres Judo Club**
6. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **4 000 €** à l'**association « Esvres « n » ments »**
7. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **7 500 €** à **Evretz**
8. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **250 €** à la **Gymnastique Féminine et Volontaire**
9. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **4 000 €** à la **Gymnastique Sportive d'Esvres**
10. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **4 000 €** à la **Maison des talents d'Esvres.**
11. A l'unanimité (26 votants) une subvention de fonctionnement de **500 €** à **Objectif Images**
En application de l'article 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur TOUPIN ne participe pas à ce vote.
12. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **6 500 €** à l'**Association de Rugby Entente Clubs Esvres-Montbazou**
13. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **1 500 €** au **Tennis Club d'Esvres**
14. A l'unanimité (26 votants) une subvention de fonctionnement de **500 €** à l'**Association Sportive de Tennis de Table d'Esvres**
En application de l'article 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur GARNIER ne participe pas à ce vote.
15. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **1 000 €** à l'**Union musicale d'Esvres.**
16. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **12 000 €** à l'**Ecole de Musique**

- ASSOCIATIONS HORS COMMUNE

17. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **1 000 €** pour le **CRAC Touraine**
18. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **750 €** à la **SHOT**
19. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **400 €** au **Syndicat des commerçants de marchés de France.**

7. Remboursement de vêtements à un agent communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-AUTORISE le paiement de la somme de 39.14€ à Mme FERREIRA Delphine

-DIT que les crédits sont inscrits au budget

AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCE : CONVENTIONS DIVERSES

8. Convention de mise à disposition temporaire des locaux communaux aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-**DECIDE** de conclure une convention entre la commune d'Esvres-sur-Indre et les associations dont le siège social est établi sur la commune, pour une mise à disposition temporaire des locaux communaux existants (Salles sises 94 rue Nationale, Dojo sis rue de la Passerelle, Espace culturel sis place Joseph Bourreau, Gymnase sis 6A allée Georges Brassens, Salle multi-activités sise 6A allée Georges Brassens, Infrastructures de football sises 40 rue du 11 Novembre 1918, Infrastructures de pétanque sises rue de la Passerelle, Infrastructures de rugby sises 2 allée Georges Brassens, Infrastructures de tennis, Salles sises 1 rue Nationale, Salles sises Village de la Papautrie, Salle de danse sise 43 rue Nationale, Salle de musique Roger Besnier sise 43 rue Nationale, Salle des fêtes sise Place Auguste Noyant) ou tout autre local qui deviendrait propriété de la commune à l'avenir.

-**AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) à signer les conventions correspondantes et tout document y afférant suivant le modèle annexé à la présente délibération.

-**PRECISE** que la présente délibération annule et remplace toute disposition prise antérieurement.

9. Approbation d'une convention de prêt d'œuvre à titre gracieux à la Ville de Châteauneuf-sur-Loire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-**APPROUVE** la convention de prêt à titre gracieux susvisée, établie entre la Ville d'Esvres-sur-Indre et la Ville de Châteauneuf-sur-Loire.

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit document.

QUESTIONS DIVERSES

Fait à Esvres-sur-Indre, le 03 mai 2022,

Le Maire
Jean Christophe GASSOT

